



ARRETE n° 24-440 Portant nomination de la Directrice de l'ISIFT

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement :

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1er juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1er septembre 2022.

ARRETE

Article 1:

Madame Leïla MERGHEM-BOULAHIA, Enseignante-Chercheuse, est nommée Directrice de l'Institut Services et Industries du Futur de Troyes (ISIFT) à compter 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 mars 2025, selon la lettre de mission jointe.

Article 2:

Cette fonction relève d'une « responsabilité au sein d'une structure C-1-2-4 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 30 septembre 2024

Pr Christophe COLLET Directeur de l'UTT

Le

Vu par l'intéressée Leïla MERGHEM-BOULAHIA

Le: 29/11/2020

Original: Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressée

Diffusion générale : www.utt.fr

Page 1 sur 1

TEC

ROYE